



PLUS FORTS
ENSEMBLE!

« La seule voie qui offre
quelque espoir d'un avenir meilleur
pour toute l'humanité
est celle de la coopération
et du partenariat. »

– Kofi Annan
Secrétaire général de l'ONU (1997-2006)

TABLE DES MATIÈRES

LE MOT DES DPJ / DP : Plus forts ensemble!	2
Partenariats	4
Quelques exemples de partenariats	7
Agir ensemble pendant la pandémie	12
Pandémie et signalements	14
Signalements traités et signalements retenus de 2015 à 2020	15

LA LOI SUR LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

LE PROCESSUS D'INTERVENTION DE LA LPJ ET LES STATISTIQUES	17
Le processus d'intervention	18
1. Signalements traités durant l'année	19
2. Signalements retenus par problématique	20
3. Provenance des signalements traités	21
4. Décisions du DPJ après l'évaluation d'un signalement retenu	22
5. Enfants dont la situation est prise en charge par le DPJ	23
6. Milieu de vie des enfants dont la situation est prise en charge par le DPJ au 31 mars 2020	24

LES ADOPTIONS QUÉBÉCOISES ET INTERNATIONALES

LE RÔLE DU DPJ EN MATIÈRE D'ADOPTION ET LES STATISTIQUES	27
7. Activités de l'équipe centralisée	28
8. Recherche d'antécédents	29
9. Retrouvailles	29
10. Adoption d'enfants québécois	29
11. Situations d'adoption internationale impliquant le DPJ	29

LA LOI SUR LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE POUR LES ADOLESCENTS

LA LSJPA ET LES STATISTIQUES	31
Application de la LSJPA	31
12. Nombre d'adolescents contrevenants qui ont reçu des services	32
13. Nombre d'adolescents contrevenants évalués et orientés par le directeur provincial	32
14. Nombre d'évaluations, d'orientations et de décisions du directeur provincial	33
15. Accomplissement des sanctions extrajudiciaires	34
16. Peines ordonnées durant l'année impliquant le directeur provincial	36

LA POPULATION DU QUÉBEC PAR RÉGION	38
------------------------------------	----

LES DIRECTRICES ET LES DIRECTEURS DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE	39
---	----

REMERCIEMENTS	40
---------------	----

LISTE DES ACRONYMES

CISSS	Centre intégré de santé et de services sociaux
CIUSSS	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
DP	Directeur provincial
DPCP	Directeur des poursuites criminelles et pénales
DPJ	Directeur de la protection de la jeunesse
LPJ	Loi sur la protection de la jeunesse
LSJPA	Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents

N. B. : Dans ce document, le genre masculin désigne aussi bien les hommes que les femmes. Son emploi n'a pour but que d'alléger le texte.

LE MOT DES DPJ/DP

Plus forts ensemble!





L'année 2019 a été marquée par la triste histoire de la petite fille de Granby et par plusieurs autres drames familiaux. L'année 2020 lui a succédé avec une crise sociale majeure provoquée par la COVID-19. Cette pandémie a posé un important défi collectif: celui de veiller à protéger les enfants en situation précaire dans le contexte de la fermeture des écoles, des garderies et des centres de loisirs. Un défi que beaucoup ont relevé en faisant preuve d'ingéniosité et de générosité. Pour les DPJ comme pour l'ensemble de la population, 2019-2020 aura été une année percutante.

La Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse, mise en place à l'été 2019, a permis à des centaines de voix de se faire entendre pour raconter, dénoncer, revendiquer, reconnaître, inspirer et guider les décisions à prendre dans l'avenir. C'est avec intérêt et ouverture que nous avons reçu ces témoignages. Qu'autant de personnes se sentent concernées par la situation des enfants et par le défi que pose la protection de la jeunesse nourrit l'espoir et nous permet de croire qu'ENSEMBLE, nous réussirons à faire plus et mieux.

Plusieurs des témoignages entendus traduisent une volonté d'harmoniser nos pas pour avancer ENSEMBLE vers demain. Et c'est tant mieux! Nous partageons cette volonté, convaincus que nous sommes toujours plus forts quand nous agissons ENSEMBLE.

Comme notre histoire récente l'a clairement démontré, l'espoir et la solidarité sont deux éléments essentiels pour continuer d'avancer et croire que demain, les choses iront mieux. Ce constat vaut pour les sociétés lorsqu'elles sont confrontées à une épreuve importante et aussi pour les individus et les familles qui traversent des moments difficiles. ENSEMBLE, nous sommes plus créatifs, plus forts, plus résilients.

Agir ENSEMBLE implique que toutes les personnes qui font partie de l'entourage des enfants veillent sur eux et que des gestes concrets soient posés pour leur permettre d'évoluer dans un environnement sain, propice à leur développement et à leur sécurité. Parmi ces gestes, il y a l'action d'une voisine qui prend la relève de façon préventive pour offrir du répit à des parents; la présence attentive et la persévérance des organismes communautaires qui déploient diverses stratégies pour rejoindre les familles vulnérables et répondre à leurs besoins; l'enseignante qui sait reconnaître quand ça ne va pas, qui prend le temps d'écouter et d'agir dans l'intérêt de l'enfant; et il y a aussi, bien sûr, les intervenants de divers horizons engagés dans la cause des enfants et aptes à offrir une gamme de services de qualité adaptés aux besoins des enfants et de leurs parents.

Les enfants du Québec ont besoin de nous tous pour leur bâtir un présent et un avenir lumineux. En unissant nos forces, nos connaissances, nos compétences, nos expériences et nos ambitions, nous pouvons faire naître cette lumière. C'est ENSEMBLE, sans frontière et sans préjugés, positifs et créatifs, que nous sommes le plus forts.

Allons, hissons la grand-voile et faisons en sorte qu'un bon vent s'y engouffre pour une traversée digne de nos rêves et de nos ambitions. À bord, les décideurs, les chercheurs, les intervenants de tous les horizons, les enseignants, les éducateurs, les représentants des organismes du milieu, les amis, les voisins, les familles, les parents, les enfants et tous ceux qui leur veulent du bien! Tous ENSEMBLE, nous pouvons vaincre les tempêtes et nous rendre à bon port, là où la protection des enfants est une priorité.

Partenariats

La protection des enfants est une mission fondamentale, de même que la réadaptation et la réinsertion sociale des jeunes. La direction de la protection de la jeunesse (DPJ) intervient dans la vie privée des familles lorsque les problèmes rencontrés par les parents ou par le jeune lui-même ont pris une ampleur telle qu'ils mettent en péril la sécurité ou le développement du jeune ou des enfants qui vivent au sein de la famille.

Il ne faut jamais perdre de vue qu'une intervention en vertu de la LPJ se doit d'être exceptionnelle. Comme société, il nous appartient de faire en sorte que les difficultés des parents et des enfants soient rapidement dépistées et que des services d'aide soient mis à leur disposition afin d'éviter qu'elles s'aggravent au point de mettre les enfants en danger.

L'intervention du DPJ/DP n'est pas une fin en soi, mais un passage. Elle est nécessaire notamment lorsqu'en dépit du soutien, de l'accompagnement et des divers services offerts, le jeune ou ses parents ne parviennent pas à reprendre leur situation en main et sont en perte de contrôle. Elle s'impose aussi pour guider un jeune qui a commis un délit, afin de l'amener à faire de meilleurs choix pour lui et pour la société.


La décision de retenir un signalement doit résonner comme un appel à la mobilisation. L'heure est grave. Infléchir la trajectoire de la famille s'impose comme une priorité à laquelle celle-ci et tous les acteurs du milieu sont conviés. Il nous faut mettre les bouchées doubles afin d'étendre un grand filet protecteur et agir ensemble pour mettre les enfants à l'abri de la maltraitance.

Cette volonté de collaboration est l'élément de base qui nous lie au quotidien à nos multiples partenaires. C'est elle qui permet de repousser les limites et de faire plus et mieux. C'est elle qui nourrit l'innovation, qui permet aux enfants et aux familles de rêver grand, et qui assure des actions renouvelées plus efficaces auxquelles les DPJ sont fiers d'être associés.

Dans le domaine de la protection de la jeunesse, il est rare qu'une action isolée puisse venir à bout de la maltraitance au sein d'une famille en détresse. La complexité et la diversité des problématiques sont telles qu'il est impératif d'unir les forces de la famille à celles du milieu pour y faire face. C'est en travaillant ensemble, en s'épaulant et en mettant à profit les compétences de chacun, dans une perspective de complémentarité et d'entraide, que nous pouvons relever ce défi.

Portées par cette conviction et par le désir d'offrir un avenir heureux aux enfants et aux jeunes, une multitude d'actions partenariales aussi inspirantes les unes que les autres prennent forme, sur l'ensemble du territoire québécois.

La coopération, la concertation et l'innovation sont, comme l'illustrent les quelques exemples de partenariats suivants, des valeurs qui nous sont chères. Plus les ressources du milieu travaillent ensemble et se mobilisent avec les familles, plus le présent et l'avenir des enfants sera lumineux.



Chaque directeur responsable de la protection de la jeunesse assume ses fonctions dans une région spécifique du Québec. Fort de la contribution indispensable de leurs équipes d'intervenants et de gestionnaires, ils travaillent tous les jours d'arrache-pied pour faire face aux nombreux signalements et protéger efficacement les enfants. Quand la situation le leur permet, c'est fiers de la solidarité qui les unit que les directeurs prêtent main-forte à leurs collègues.

La protection des enfants n'a pas de frontière. Portés par cette conviction, les gestionnaires et les intervenants relèvent le défi et acceptent au besoin de se déplacer dans une autre région pour donner un coup de main et aller à la rencontre des enfants et des familles en difficulté.



QUELQUES EXEMPLES DE PARTENARIATS

COSMOSS

Agir ensemble pour actualiser une vision d'avenir porteuse d'espoir pour les enfants: tel est le moteur de la démarche du collectif de développement COSMOSS, qui œuvre dans le Bas-Saint-Laurent depuis de nombreuses années. L'acronyme COSMOSS, qui signifie «Une communauté ouverte et solidaire pour un monde outillé, scolarisé et en santé», regroupe des organisations qui travaillent ensemble au développement du potentiel des enfants et des jeunes, de leur conception jusqu'à l'âge de 30 ans.

•••

«Je ne pensais pas que ça irait aussi loin, comme lauréat régional, local...» – Un jeune lauréat du Défi OSEntreprendre, catégorie Secondaire, adaptation scolaire

•••

«Je pensais que ça allait être un petit jardin juste pour notre classe, pas un gros jardin comme maintenant!» – Un jeune et fier participant à un projet de jardinage

•••

«Ce que j'ai vécu directement, c'est une rencontre entre la direction du CPE, une éducatrice et la Commission scolaire, puis un transfert de connaissances et d'expertise!» – Un parent

•••

«C'est un partage d'information essentiel. Une amélioration continue de nos connaissances pour soutenir et accompagner les jeunes et leurs familles. C'est une concertation, une coordination, afin d'apporter de réels changements et d'assurer leur pérennité au sein de notre communauté.» – Une partenaire du Témiscouata

•••

«Un élève rencontré en 2018 lors du recrutement à l'école insistait pour dire qu'il n'aimait pas la lecture et n'aimait que les jeux vidéo. Il s'est tout de même inscrit à l'activité. Les deux années suivantes, il a souhaité participer au projet en tant que tuteur. En 2019, il emprunte des livres de 500 pages à la biblio et les lit.»

– Une intervenante bénévole

EN ROUTE!

En place depuis 2018, En route! est le premier des projets financés par la Fondation québécoise pour les jeunes contrevenants dans le cadre du programme «Projets novateurs». Réalisé à Montréal en partenariat avec le Carrefour jeunesse-emploi (CJE) de Rivière-des-Prairies, il propose des ateliers cliniques qui comportent trois volets: l'emploi, la persévérance scolaire et l'autonomie. Le but de ce projet est de favoriser une réintégration sociale réussie dans la communauté, tout en réduisant les facteurs de risque de récidence chez les jeunes contrevenants. Les jeunes qui en ont bénéficié y ont trouvé un précieux soutien.

•••

«J'ai l'air classe et professionnel avec mon portfolio quand je vais porter des CV.»

«J'ai l'impression d'apprendre des choses qui vont m'être utiles pour le reste de ma vie.»

«Avec ces chemins-là, on dirait que c'est possible d'avoir mon diplôme.»

– Des jeunes

SPHÈRES

Le Projet Sphères vise à aider de jeunes Montréalais et Montréalaises de 12 à 24 ans en situation d'exploitation sexuelle. Il mise sur la collaboration entre les milieux institutionnels et communautaires, afin de les accompagner dans leurs démarches de changement pour se construire une identité positive, développer leur autonomie et trouver leur place. C'est dans la perspective de faire contrepoids aux réseaux d'exploitation sexuelle que les organismes En marge 12-17, L'Anonyme, le Centre d'expertise Marie-Vincent, le service de police de la Ville de Montréal-Programme les survivantes, le CIUSSS de l'Ouest et celui du Centre-Sud de l'Île-de-Montréal ont choisi d'unir leurs efforts.

•••

« Sphères m'a permis de planifier un plan d'urgence afin de me mettre en sécurité. Sphères était là dans les moments difficiles, au tribunal, à l'hôpital, etc. » – Un jeune

•••

« J'ai une ligne de vie difficile et remplie de tragédies; maintenant, je travaille à y insérer des souvenirs positifs et Sphères m'y aide beaucoup. » – Un jeune

•••

« C'est rassurant de savoir que quelqu'un est là pour elle, malgré ses 18 ans. J'étais épuisée et à bout de ressources quand on m'a parlé du Projet Sphères; ils m'ont beaucoup aidé en aidant ma fille. » – Une mère

•••

« Sphères propose une intervention et un accompagnement spécialisé en contexte d'exploitation sexuelle; c'est une référence pour nous! » – Un partenaire

•••

« C'est sûr que Sphères est confidentiel, mais on travaille tous dans le même sens pour les jeunes. Sphères est une ressource précieuse, car ils sont souvent là quand nous, on ne peut y être. »
– Un partenaire





UNE COPARENTALITÉ À CONSTRUIRE

C'est la quête d'une action mieux ciblée et bienfaisante pour les enfants qui a donné lieu à la naissance du programme « Une coparentalité à construire », actuellement en expérimentation dans trois régions du Québec : Montérégie, Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches. Ce programme vise à mieux arrimer le processus judiciaire et l'intervention sociale dans les situations où un conflit sévère lié à la séparation de parents nuit à la sécurité et au développement des enfants. Ce programme, qui repose sur une concertation entre les services sociaux et judiciaires, propose un accompagnement des parents dans l'établissement d'une coparentalité fonctionnelle centrée sur les besoins de l'enfant.

L'innovation est sans contredit un élément clé de ce projet qui ambitionne de faire autrement pour désamorcer les conflits de séparation, sensibiliser les parents au drame vécu par leurs enfants et donner une voix à ces derniers, qui peinent à se faire entendre quand la tempête se déchaîne.

•••

« Depuis que mes parents travaillent avec toi, ça va beaucoup mieux entre eux, ils se parlent... Il n'y a plus de secret que je suis obligée de garder et je me sens plus libre. Les deux étaient présents lors de la remise de mon bulletin et j'étais fière. Les échanges se font chez mes parents, et plus dans un stationnement. » – Une jeune de 10 ans

•••

« Si mes parents se chicanent encore, on n'en a pas connaissance, moi et mes frères. » Elle se réjouit d'avoir vu ses parents se souhaiter un joyeux Noël lors de l'échange de garde. » – Une jeune de 17 ans

•••

« Mes parents ont participé à un programme en coparentalité et se sont mieux entendus. Ils écoutent ce que l'autre a à dire et sont ouverts d'esprit. Ils sont moins têtus qu'avant. Maintenant, ils se comprennent mieux et ils se mettent plus souvent d'accord. » – Un jeune de 12 ans

•••

« J'ai compris et appris qu'il est préférable de consolider son passé tout en retirant notre chapeau d'ex-conjointe pour celui du parent qui a très cœur l'intérêt de ses enfants. » – Un parent

•••

« L'intervenante en coparentalité est allée chercher le meilleur de nous-mêmes. » – Des parents

SERVICES INTÉGRÉS AUX PREMIÈRES NATIONS

L'intervention auprès des enfants, des familles et des communautés doit savoir s'adapter aux nouvelles réalités sociales et à l'évolution de notre société. Elle ne peut demeurer immuable quand tout change et évolue à une vitesse folle. Cette souplesse est essentielle pour pouvoir rejoindre efficacement les familles en difficulté et assurer la prévention essentielle au mieux-être des enfants. C'est dans cette perspective que le CISSS de l'Outaouais, la DPJ, le Centre d'amitié autochtone ainsi que les communautés de Kitigan Zibi et du Lac-Barrière ont décidé d'unir leurs forces pour développer les services intégrés aux Premières Nations visant à mieux rejoindre, accueillir et aider les familles des communautés de la nation algonquine de leur territoire. Leur action témoigne de leur sensibilité aux besoins spécifiques des gens de cette communauté et de leur désir d'établir avec eux des relations respectueuses de leur histoire, de leur culture et de leurs traditions.

•••

"They gave us a chance to get to know them personally, who they are and not just from behind a desk. Instead of making things complicated, they made it a lot simpler to understand, what services to use, what they could provide. We were stubborn because we were brought up to be unable to trust the social services, the protocols. What I learned is that they were focusing on our needs. They would talk to us as parents. When I think about it, they were building the trust. We went to parent workshops, Bindihgan program, cooking sessions, volunteering, group circles, family circles. This went on for 6 months. Today, I'm sober, I'm healthy and I understand more what's happening with social services. The trust issue is the most important thing to work with at the beginning of a file. It needs to be built. They took the time that we needed. I learned from social services and they learned from us. The thing we learn the most was patience. What we ask from social service is honesty." – Parents

« Ils nous ont permis de les connaître, de savoir qui ils sont et pas seulement derrière un bureau. Au lieu de compliquer les choses, ils les ont rendues beaucoup plus simples à comprendre, nous ont dit quels services utiliser, ce qu'ils pouvaient fournir. Nous étions têtus parce que nous avons été élevés à ne pas faire confiance aux services sociaux, aux protocoles. Ce que j'ai appris, c'est qu'ils se concentraient sur nos besoins. Ils nous parlaient en tant que parents. Quand j'y pense, ils développaient la confiance. Nous sommes allés aux ateliers pour parents, au programme Bindihgan, aux cours de cuisine, au bénévolat, aux cercles de groupe, aux cercles familiaux pendant six mois. Aujourd'hui, je

suis sobre, je suis en bonne santé et je comprends mieux ce que font les services sociaux. Le problème de confiance est la chose la plus importante à régler dès le début des services. Il faut développer un climat de confiance. Ils ont pris le temps dont nous avions besoin. J'ai appris des services sociaux et ils ont appris de nous. La chose que nous pratiquons le plus est la patience. Ce que nous demandons aux services sociaux, c'est l'honnêteté. » – Des parents

•••

"The First Nation services developed in the Outaouais region have been very positive for the region. The Maniwaki region has many Indigenous people living off-reserve. The service is able to reach Indigenous people and help them with all sorts of needs. It has helped develop good and positive working relationships with the nearby communities. The First Nation services at the CISSS have been able to facilitate access to multiple services in a very hard and complicated French-speaking organization. Hopefully this service can be a platform for other regions to follow to help and prevent discrimination towards Indigenous people. Hopefully, this relationship continues to grow and leads to a little bit of reconciliation between the Indigenous people and the Health and Social Services." – A social worker

« Le développement du Service intégré aux Premières Nations du CISSSO a été très positif pour la région, qui compte de nombreux peuples autochtones vivant hors des réserves. Ce service est en mesure de toucher les peuples autochtones et de les aider à satisfaire leurs besoins. Il a aidé à développer des relations de travail positives avec les communautés voisines et a permis de faciliter l'accès à plusieurs services dans une organisation francophone très difficile et compliquée. Espérons que ce service devienne un projet que d'autres régions pourront suivre pour aider et prévenir la discrimination envers les peuples autochtones. Espérons que cette relation continue de croître et mène à un peu de réconciliation entre les peuples autochtones et les services de santé et sociaux. » – Un travailleur social

•••

"Working with Anishinabeg Services has been quite beneficial for Kitigan Zibi in accessing resources for our families who need extra support for better health. Thank you for your efforts and for caring, and we look forward to continuing our collaborative relationship for our community's well-being. Congratulations Anishinabeg Services!" – Director of the Kitigan Zibi Health and Social Services

« Travailler avec les services Anishinabeg du CISSSO a été très bénéfique pour la communauté de Kitigan Zibi pour ce qui est de l'accès aux ressources pour nos familles qui ont besoin d'un soutien supplémentaire pour une meilleure santé. Merci pour vos efforts et votre attention. Nous nous réjouissons de poursuivre notre relation de collaboration pour le bien-être de notre communauté. Félicitations aux services Anishinabeg ! » – La directrice du Kitigan Zibi Health and Social Services



Agir ensemble pendant la pandémie

Ils sont nombreux, les gens de cœur, créatifs, passionnés, engagés et désireux d'aider les familles et de protéger les enfants sur l'ensemble du territoire québécois. Ils sont là pour accueillir, écouter et aider les enfants et leurs parents, et leur redonner espoir. Ils sont là, tels un phare dans la nuit.

Dans le contexte de la pandémie, on les a vus se déployer, préoccupés par la situation des plus vulnérables, soucieux de leur donner une place, une voix, du réconfort, des aliments et l'assurance qu'en dépit du confinement, ils n'étaient pas seuls. Ils se sont rendus disponibles, sans ménagement, pour aider là où il le fallait. L'occasion est belle de saluer leur engagement, leur générosité et leur créativité.

Des professionnels des milieux de garde et du milieu scolaire ont été nombreux à répondre à l'invitation des DPJ de s'impliquer de diverses manières afin d'exercer une vigilance et de soutenir les enfants et leurs parents. Plusieurs ont téléphoné à leurs élèves pour prendre de leurs nouvelles et les rassurer. En Estrie, certains professionnels du milieu scolaire sont même allés jusqu'à accompagner des intervenants de la DPJ pour aller rencontrer des familles et s'assurer que les besoins des enfants étaient comblés dans leur milieu de vie.

Les centres de pédiatrie sociale, toujours très actifs et à l'affût des besoins des enfants, ont continué d'assurer des suivis à distance, offrant écoute, conseils et réconfort tant aux enfants qu'aux parents.

De la Côte-Nord à Montréal en passant par le Bas-Saint-Laurent, des campagnes sociétales de bienveillance envers les enfants se sont tenues, afin de rappeler à tous l'importance de veiller au bien-être des enfants qui les entourent.

Plusieurs organismes communautaires et le personnel de la DPJ se sont mobilisés pour offrir aux familles des paniers de nourriture. Les intervenants de la DPJ n'ont d'ailleurs jamais cessé de visiter les familles. Ils ont poursuivi leur travail, soucieux du bien-être des enfants et de leurs parents. Heureusement, ils ont pu compter sur la contribution de nombreux intervenants issus d'horizons divers et sur l'apport exceptionnel de leurs collègues des CISSS et des CIUSSS, qui ont fait tout ce qui leur était possible pour rejoindre les enfants en attente de services dont la situation était préoccupante. Ils ont été des partenaires inestimables dans la gestion du risque au quotidien. Nous profitons de ce bilan pour les remercier chaleureusement.



Au nombre des collaborations renforcées pendant la crise, il y a aussi eu celle des corps policiers, qui ont redoublé d'efforts pour assurer une veille des enfants et des familles, et pour faciliter le travail des intervenants. Ils ont fait preuve d'une sensibilité et d'une disponibilité des plus précieuses.

Des organismes engagés dans la cause des enfants tels que l'Observatoire des tout-petits et Boscoville ont rappelé sans relâche les risques que présente le confinement pour les enfants et les femmes victimes de violence, et l'importance d'une entraide et d'une vigilance accrues.

Et puis, il y a eu ces jeunes qui sont hébergés dans nos ressources, eux aussi confinés et, de ce fait, privés de visite chez leurs proches. En dépit de ces circonstances difficiles, ils ont fait preuve d'un bel altruisme en s'impliquant dans divers projets au bénéfice de personnes dans le besoin. À titre d'exemple, certains ont rédigé des cartes, fait des dessins, écrit des poèmes ou encore confectionné des bracelets d'amitié destinés aux résidents de nos CHSLD et au personnel de soins. Enfin, on ne peut souligner le civisme et l'humanité dont ces jeunes ont fait preuve sans remercier les éducateurs et les éducatrices qui les ont soutenus et accompagnés tout au long de cette étape de vie hors du commun. Leur capacité d'adaptation, leur compassion et leur dynamisme ont contribué à amoindrir le poids des pertes subies par ces jeunes.

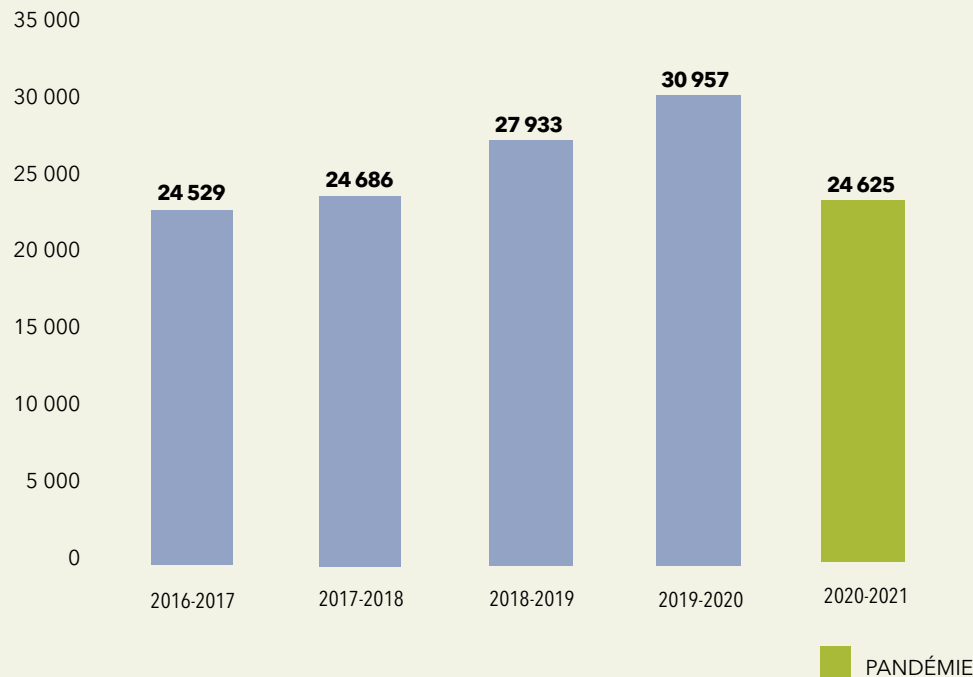
Diverses initiatives ont aussi été prises pour limiter les effets indésirables de la pandémie sur les jeunes visés par la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA). En Montérégie, notamment, une initiative partenariale a été prise afin d'assurer une bonne gestion des situations et une planification des activités judiciaires mieux adaptée au contexte de la pandémie. La magistrature, le directeur des poursuites criminelles et pénales, l'aide juridique, des avocats de cabinets privés et le directeur provincial se sont concertés pour mettre en place des mécanismes qui tiennent compte des contraintes liées à la pandémie, dans le but de permettre une meilleure fluidité des processus. Pour les jeunes et leur famille, les avantages d'un tel projet sont considérables. Ils leur évitent de subir les préjudices d'une justice qui fonctionne au ralenti et de devoir entreprendre des démarches individuelles auprès de leur avocat pour faire valoir leurs droits. Cette initiative, qui s'étend sur tout le territoire de la Montérégie, est le fruit de la relation de confiance qui s'est développée au fil du temps aux tables de concertation sociojudiciaires de la région.

Partout au Québec, la crise a mis en lumière une belle solidarité. Une solidarité dont nous pouvons être fiers et qui, assurément, nous a permis de diminuer les risques pour les enfants en situation précaire, et fait la preuve, une fois de plus, que c'est ENSEMBLE que nous sommes le plus forts.



PANDÉMIE ET SIGNALEMENTS

Signalements reçus au cours des mois d'avril, mai et juin 2020
comparativement aux années précédentes

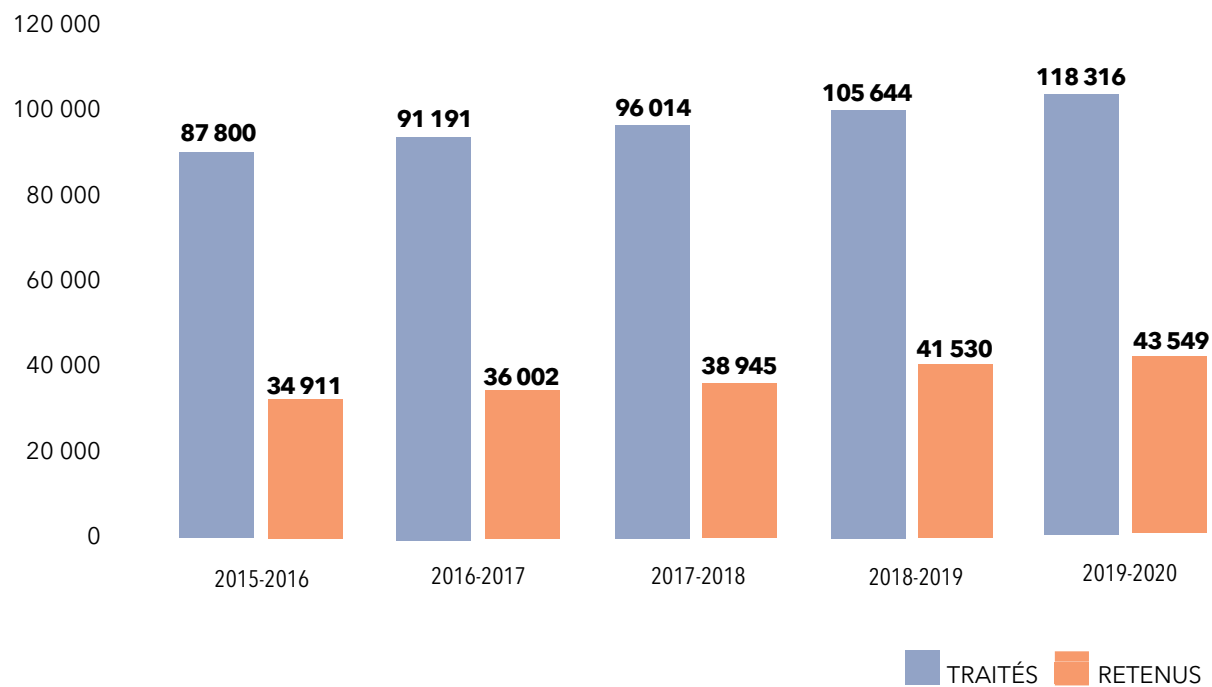


Les données montrent qu'après avoir augmenté à trois reprises entre 2016 et 2019, le nombre de signalements reçus pour le premier trimestre a fortement chuté, soit de

20,5% comparativement à l'an dernier. Cette diminution traduit un net renversement de la tendance à la hausse enregistrée depuis 2016 et s'explique vraisemblablement par la situation exceptionnelle créée par la pandémie, qui a entraîné la fermeture des écoles, des garderies et des centres de loisirs.

SIGNALEMENTS TRAITÉS ET SIGNALEMENTS RETENUS

de 2015 à 2020



Depuis 2015-2016, le nombre de signalements traités a augmenté de **34,8%** et le nombre de signalements retenus, de **24,7%**.



Le processus d'intervention de la LPJ et les statistiques

Depuis l'entrée en vigueur de la LPJ, de nombreuses modifications ont été apportées à cette loi en fonction de l'évolution de notre société, des problématiques émergentes, et de la recherche et du développement tant des connaissances que des pratiques. Ainsi, au fil du temps, la LPJ s'est adaptée aux nouvelles réalités sociales et judiciaires.

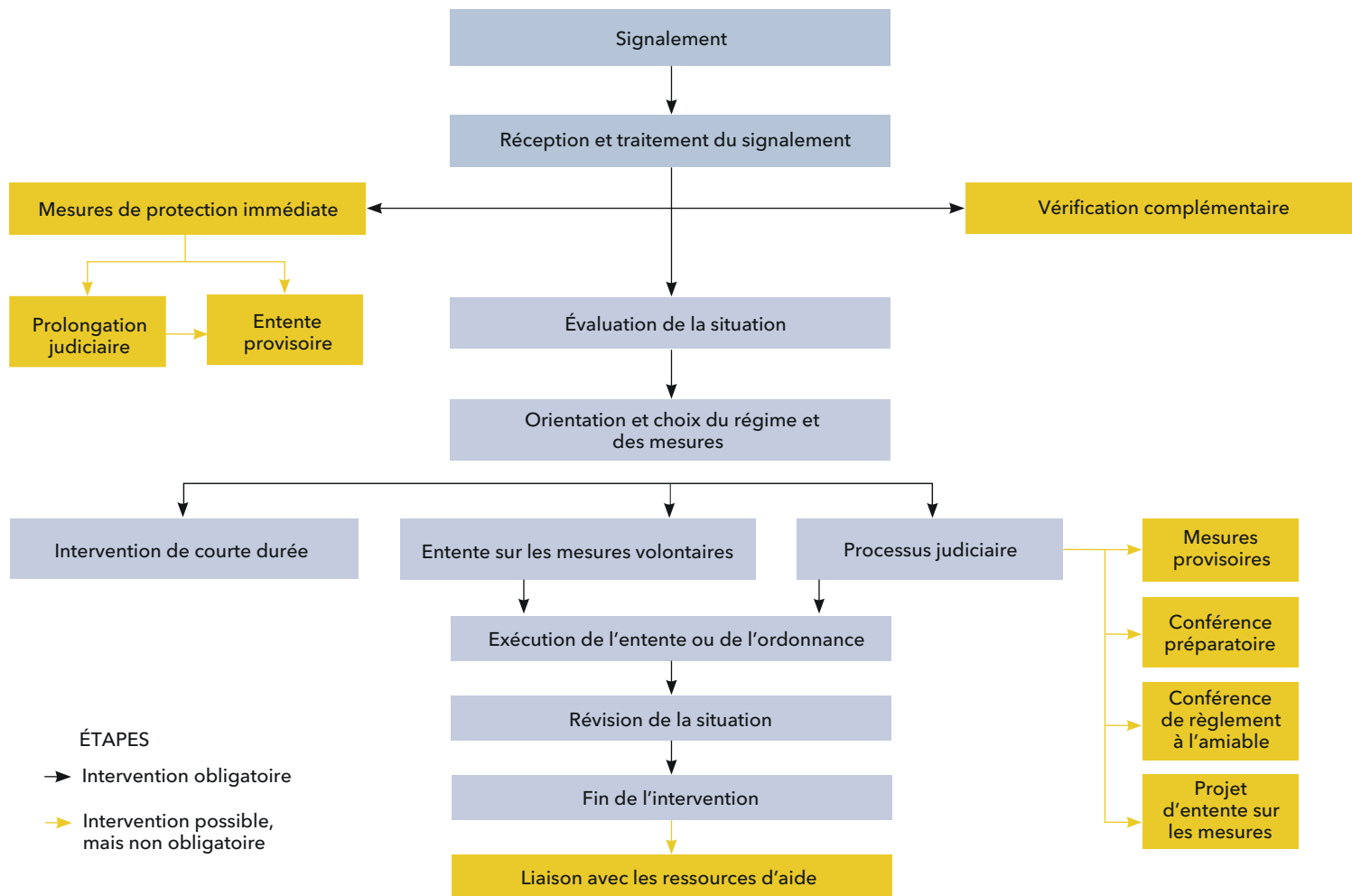
Les dernières modifications ont été adoptées le 4 octobre 2017 et l'ensemble de celles-ci sont entrées en vigueur le 28 janvier 2019. Au cours de la dernière année, plusieurs travaux ont été réalisés en vue de guider les DPJ dans leur actualisation et, ce faisant, d'assurer une pratique harmonisée sur tout le territoire québécois.

Sur le plan juridique, les modifications apportées accordent aux tribunaux des outils supplémentaires pour mieux encadrer les auditions et ainsi, réduire les délais à la cour. L'accès à la justice à l'intérieur de délais raisonnables demeure un enjeu de taille dont nous devons impérativement continuer de nous occuper. Nous espérons que l'actualisation de ces nouveaux moyens permettra d'améliorer la situation.

De nouvelles règles ont aussi été instaurées pour les jeunes qui sont hébergés dans un centre de réadaptation, afin de réduire les risques de fugue. Cette mesure constitue un outil supplémentaire dans la boîte à outils des intervenants pour bien accompagner les jeunes qui risquent de fuguer. Elle incite ces derniers à prendre du recul face à leur situation et à se responsabiliser à l'égard de leur propre protection.

La nécessité de prendre en compte la culture de l'enfant et de sa famille et d'assurer la préservation de l'identité culturelle de l'enfant autochtone, renforcée par les récentes modifications législatives, se trouve au cœur des préoccupations des DPJ. Il s'agit là d'un engagement indéfectible.

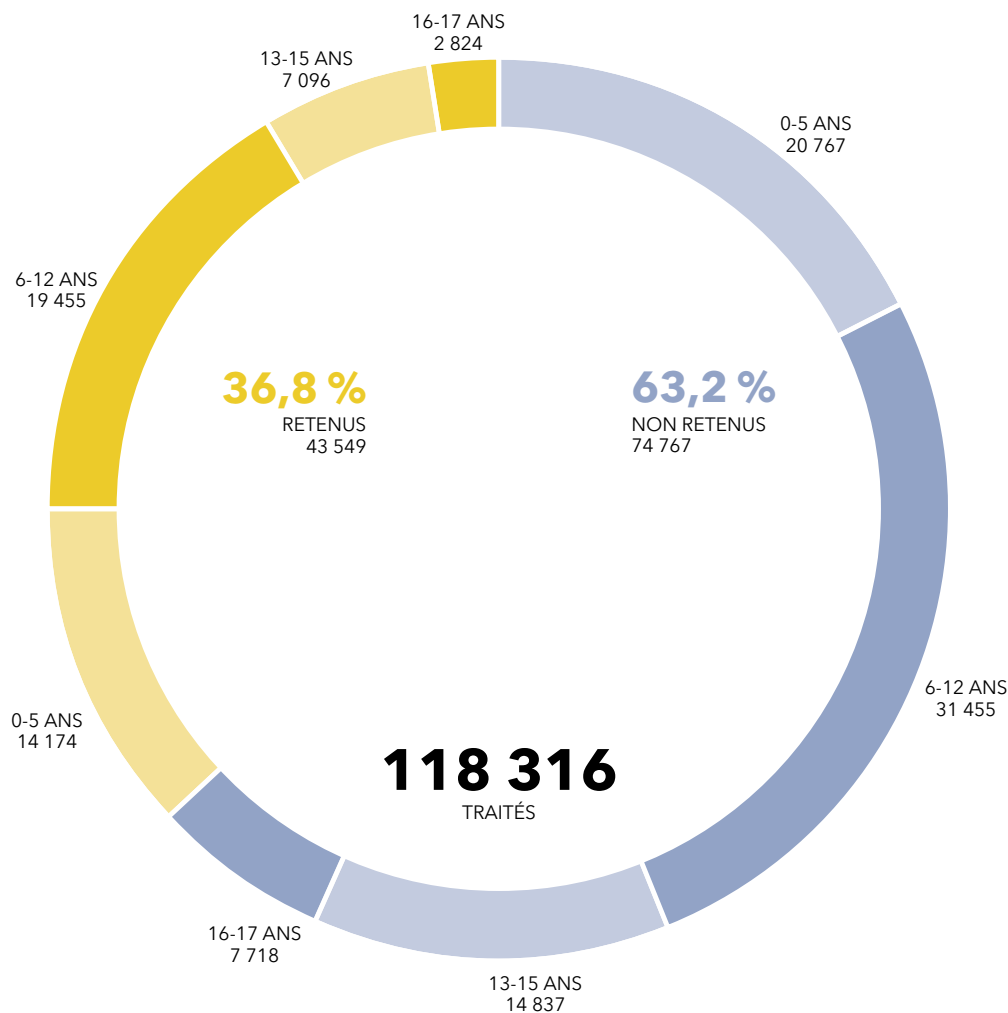
LE PROCESSUS D'INTERVENTION



1. SIGNALEMENTS TRAITÉS DURANT L'ANNÉE • 2019-2020

LES DIRECTRICES ET LES DIRECTEURS DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE (DPJ) ONT TRAITÉ 118 316 SIGNALEMENTS AU COURS DE L'ANNÉE 2019-2020, CE QUI REPRÉSENTE UNE **AUGMENTATION DE 12 %** PAR RAPPORT À L'AN PASSÉ ET UNE MOYENNE DE **324 SITUATIONS D'ENFANTS SIGNALÉES PAR JOUR AU QUÉBEC.**

En 2019-2020, **36 590 enfants** ont fait l'objet d'au moins un signalement retenu. Parmi les signalements qui n'ont pas été retenus, **21,5 %** ne l'ont pas été parce que les parents ont pris les moyens nécessaires pour protéger leur enfant ou se sont engagés dans une démarche d'aide auprès des ressources ou des services offerts dans leur milieu.



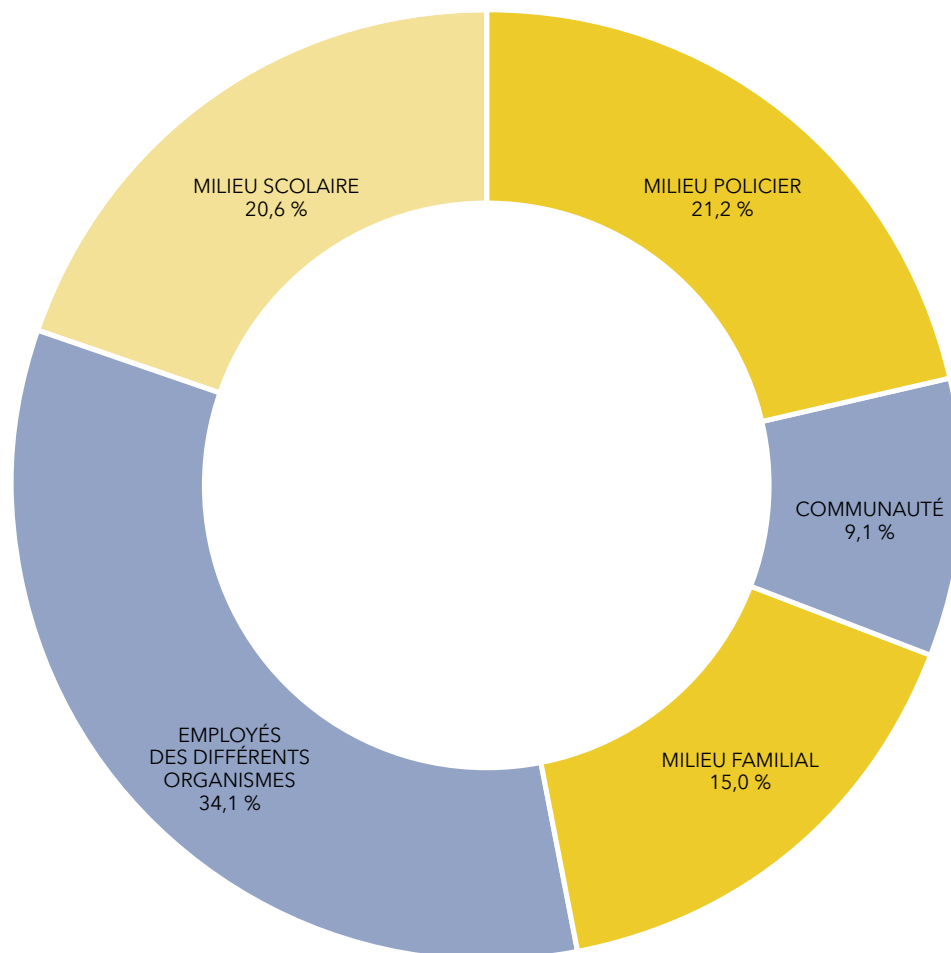
2. SIGNALEMENTS RETENUS PAR PROBLÉMATIQUE • 2019-2020

	PROBLÉMATIQUES	0-5	6-12	13-15	16-17	Total
0,2%	Abandon	21	19	13	19	72
25,3%	Abus physique	2 837	6 442	1 315	428	11 022
6,1%	Risque sérieux d'abus physique	1 389	963	226	71	2 649
6,2%	Abus sexuel	574	1 104	698	340	2 716
3,9%	Risque sérieux d'abus sexuel	577	820	195	85	1 677
16,9%	Mauvais traitements psychologiques	2 619	3 482	929	334	7 364
22,1%	Négligence	3 278	4 415	1 595	355	9 643
11,2%	Risque sérieux de négligence	2 917	1 583	286	84	4 870
8,1%	Troubles de comportement sérieux	3	589	1 839	1 105	3 536
	Total	14 215	19 417	7 096	2 821	43 549

En 2019-2020, la négligence, combinée à un risque sérieux de négligence, demeure le motif principal de rétention de signalement (33,3 %), suivie de très près cependant par la problématique de l'abus physique et du risque sérieux d'abus physique, qui a connu cette année une légère diminution par rapport à l'an dernier. Cette problématique représente 31,4 % des signalements, par rapport à 32 % l'an dernier. En ce qui concerne les mauvais traitements psychologiques, la situation cette année est similaire à celle de l'an dernier : ils comptent pour 16,9 % des signalements retenus.

3. PROVENANCE DES SIGNALEMENTS TRAITÉS • 2019-2020

La provenance des signalements varie peu au fil des ans et la diversité des milieux montre une fois de plus que la protection des enfants, c'est l'affaire de tous !



1/3

des signalements vient d'un employé de différents organismes

1/5

des signalements vient du milieu scolaire

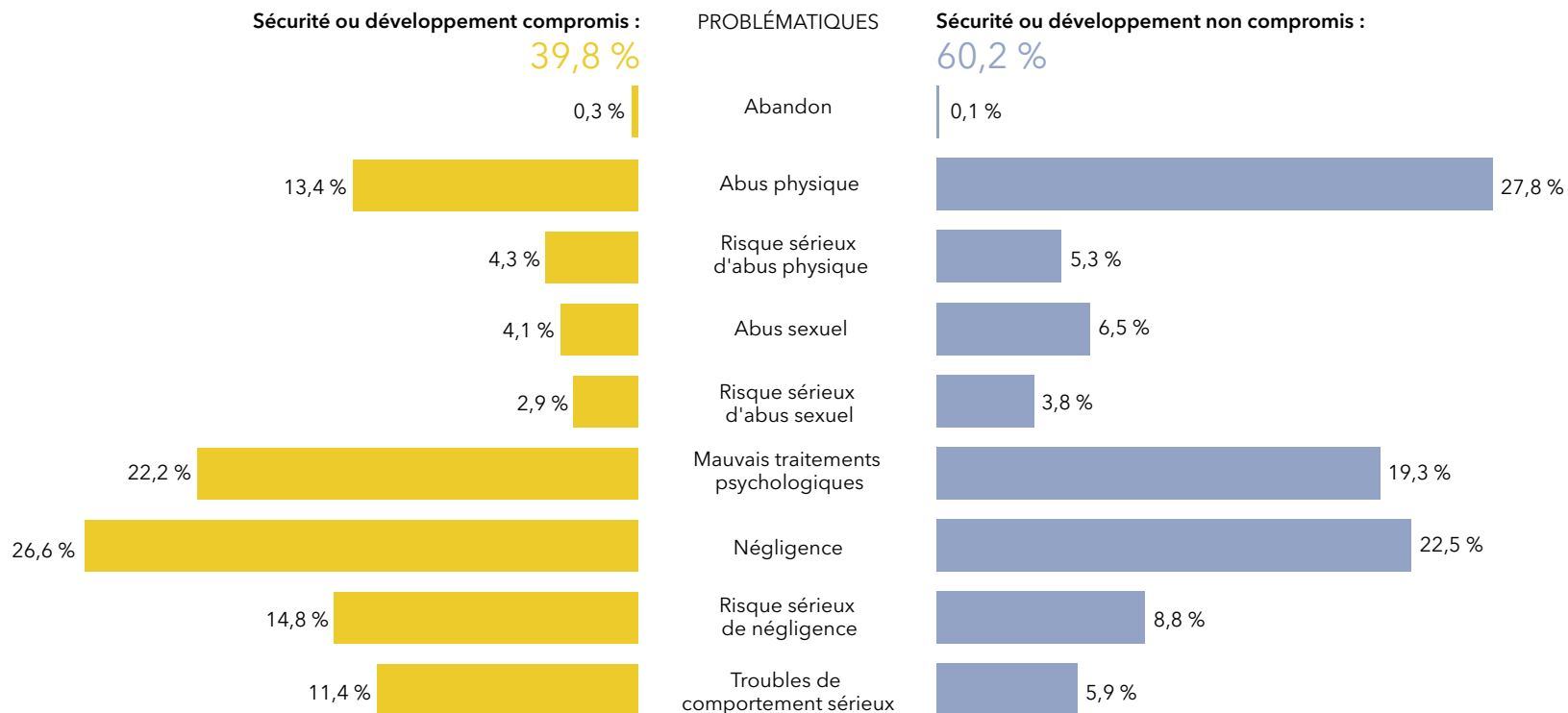
1/4

des signalements vient du milieu familial et de la communauté

1/5

des signalements vient du milieu policier

4. DÉCISIONS DU DPJ APRÈS L'ÉVALUATION D'UN SIGNALEMENT RETENU • 2019-2020



En 2019-2020, dans 60,2 % des situations, les directrices et les directeurs de la protection de la jeunesse ont conclu après évaluation que la sécurité et le développement de l'enfant n'étaient pas compromis et ont mis fin à leur intervention. Dans 26,3 % de ces situations, les familles qui avaient besoin de services ont été informées ou dirigées de façon personnalisée - et avec leur consentement - vers des ressources d'aide. Un certain nombre de familles ne l'ont pas été parce que leur situation ne l'exigeait pas, parce qu'elles recevaient déjà de l'aide ou parce qu'elles refusaient que le DPJ communique à ces ressources des informations à leur sujet. Les enfants pour lesquels les DPJ ont statué que la sécurité et le développement étaient compromis ont tous reçu de l'aide, tout comme leurs parents, dans le contexte d'une mesure volontaire ou d'une ordonnance judiciaire.

5. ENFANTS DONT LA SITUATION EST PRISE EN CHARGE PAR LE DPJ • 2019-2020

		PROBLÉMATIQUES	0-5	6-12	13-15	16-17	Total
1,2%		Abandon	51	110	100	185	446
9,3%		Abus physique	511	1 868	651	454	3 484
2,9%		Risque sérieux d'abus physique	534	436	69	46	1 085
3,0%		Abus sexuel	70	449	283	298	1 100
1,7%		Risque sérieux d'abus sexuel	170	310	98	62	640
21,7%		Mauvais traitements psychologiques	1 857	4 002	1 367	909	8 135
28,7%		Négligence	2 279	4 895	2 045	1 528	10 747
20,6%		Risque sérieux de négligence	3 195	2 964	857	704	7 720
10,9%		Troubles de comportement sérieux	2	254	1 310	2 523	4 089
		Total	8 669	15 288	6 780	6 709	37 446

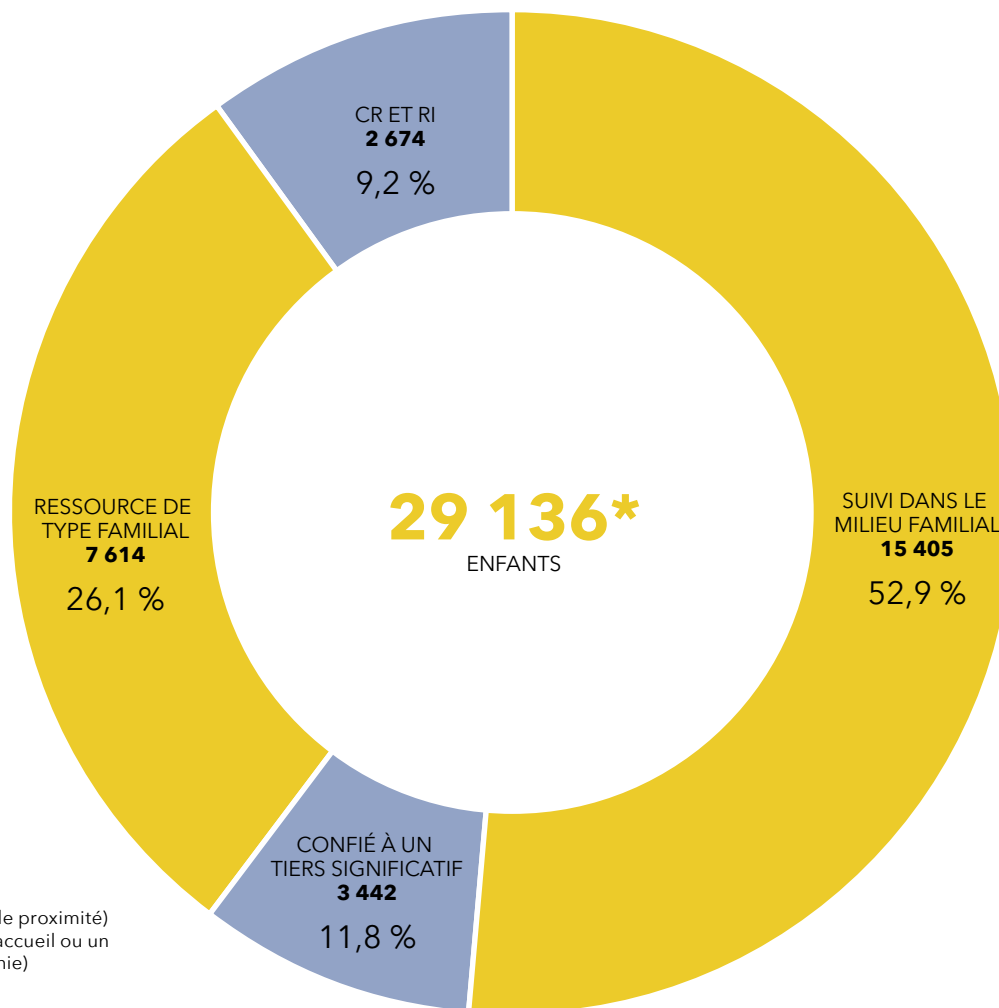
64 %

DES ENFANTS DONT LA SITUATION A ÉTÉ PRISE EN CHARGE PAR LES DPJ EN 2019-2020 ÉTAIENT ÂGÉS DE 12 ANS ET MOINS. CETTE PROPORTION EST SENSIBLEMENT LA MÊME QUE L'AN DERNIER.

En 2019-2020, **49,3 %** des enfants pris en charge par les DPJ en vertu de mesures volontaires ou ordonnées l'ont été parce qu'ils étaient victimes de négligence ou risquaient sérieusement de l'être, alors que **21,7 %** ont été pris en charge en raison de mauvais traitements psychologiques.

6. MILIEU DE VIE DES ENFANTS DONT LA SITUATION EST PRISE EN CHARGE PAR LE DPJ AU 31 MARS 2020

La Loi sur la protection de la jeunesse stipule que toutes les décisions prises doivent servir l'intérêt de l'enfant et que tous les efforts doivent être faits pour maintenir celui-ci dans son milieu familial ou, à défaut, dans un milieu qui est significatif à ses yeux, si un tel maintien est dans son intérêt. Cette année, **64,7%** des enfants dont la situation est prise en charge par les DPJ sont demeurés dans leur milieu familial (52,9%) ou chez des tiers significatifs (11,8%). De plus, certains enfants placés en ressource de type familial ont en fait été placés dans des familles d'accueil de proximité. Ce terme désigne des personnes de l'entourage de l'enfant, comme un membre de la famille élargie ou une famille amie qui, après un processus d'évaluation, ont été reconnus familles d'accueil.



CR: centre de réadaptation, y compris les foyers de groupe
RI: ressource intermédiaire
RTF: ressource de type familial (familles d'accueil et familles d'accueil de proximité)
Autres ressources: ressources d'hébergement autres qu'une famille d'accueil ou un centre de réadaptation (par exemple, un centre spécialisé en toxicomanie)

* Au 31 mars 2020, un enfant vivait dans une autre ressource.







Le rôle du DPJ en matière d'adoption et les statistiques

Les directrices et les directeurs de la protection de la jeunesse jouent un rôle de premier plan en matière d'adoption. La Loi sur la protection de la jeunesse, le Code civil du Québec et le Code de procédure civile leur attribuent d'importantes responsabilités, à savoir :

- Recevoir les consentements généraux requis pour l'adoption ;
- Demander au tribunal de déclarer un enfant admissible à l'adoption ;
- Déterminer, dans le cadre de la révision, s'ils doivent agir en vue de faire adopter un enfant ;
- Examiner les demandes d'adoption ;
- Prendre en charge l'enfant qui leur est confié en vue de l'adoption ;
- Assurer le placement de l'enfant ;
- Effectuer les évaluations psychosociales des personnes qui présentent une demande d'adoption au Québec ou à l'international.

7. ACTIVITÉS DE L'ÉQUIPE CENTRALISÉE • 2019-2020

RECHERCHE D'ANTÉCÉDENTS

12 511

NOUVELLES DEMANDES

3 068

PERSONNES

19 238

DEMANDES TRAITÉES*

GESTION DES REFUS

5 096

NOUVELLES DEMANDES

2 165

PERSONNES

5 143

DEMANDES TRAITÉES

* Une demande traitée correspond à une demande pour laquelle l'intervention requise est complétée. Ce chiffre exclut les demandes en cours de traitement et comprend les demandes reçues au cours de l'exercice 2018-2019 dont le traitement était complété au 31 mars 2020.

L'équipe centralisée mise sur pied afin de soutenir et d'assurer l'efficacité de la transition pendant les deux premières années d'application des récentes modifications législatives a poursuivi sa prestation de services au cours de la dernière année. Son mandat consistait à :

- Répondre aux questions du public concernant les changements législatifs;
- Enregistrer les refus à la communication de l'identité et au contact. Si aucun refus n'est enregistré, l'accès aux renseignements relatifs aux noms du ou des parents d'origine sera facilité.
- Recevoir et traiter la demande de renseignements relative à l'identité dans le respect des règles établies, selon lesquelles un adopté peut demander d'avoir accès à son nom d'origine et aux noms et prénoms de ses parents d'origine.

Pour réaliser ses activités, l'équipe centralisée a pu compter sur la collaboration des DPJ de toutes les régions du Québec.

La recherche d'antécédents concerne toute personne qui a été adoptée et qui désire avoir accès à l'information contenue dans son dossier d'adoption.

La gestion des refus consiste à enregistrer le refus d'une personne qui ne souhaite pas que son nom ou ses coordonnées soient dévoilés ou la suppression d'un refus déjà exprimé par une personne qui désire que son nom ou ses coordonnées de contact soient communiqués advenant une demande.

8. RECHERCHE D'ANTÉCÉDENTS • 2019-2020

6 004
DEMANDES

Malgré la mise en place d'une équipe centralisée, les équipes régulières qui œuvrent au service d'adoption dans chacune des régions du Québec ont aussi reçu et traité de nombreuses demandes de recherche d'antécédents.

9. RETROUVAILLES • 2019-2020

4 743
RETROUVAILLES

Les retrouvailles concernent une personne qui a été adoptée et un parent biologique qui désire une réunification. Les DPJ assurent à ces personnes un accompagnement psychosocial dans la préparation et la réalisation des retrouvailles.

L'équipe centralisée n'ayant pas le mandat de réaliser les retrouvailles, celles-ci ont été entièrement assumées par les équipes régulières de chacune des régions du Québec.

10. ADOPTION D'ENFANTS QUÉBÉCOIS • 2019-2020

197
ADOPTIONS
D'ENFANTS
QUÉBÉCOIS

L'adoption d'un enfant est l'un des projets de vie possibles pour lui permettre de connaître la stabilité et de vivre de façon permanente auprès de personnes qui sauront répondre à ses besoins. Avant d'emprunter cette voie, les DPJ doivent toutefois s'assurer que toutes les conditions prévues au Code civil sont respectées et que l'adoption servira au mieux l'intérêt supérieur de l'enfant. C'est la Cour du Québec - Chambre de la jeunesse qui décide de l'adoption d'un enfant.

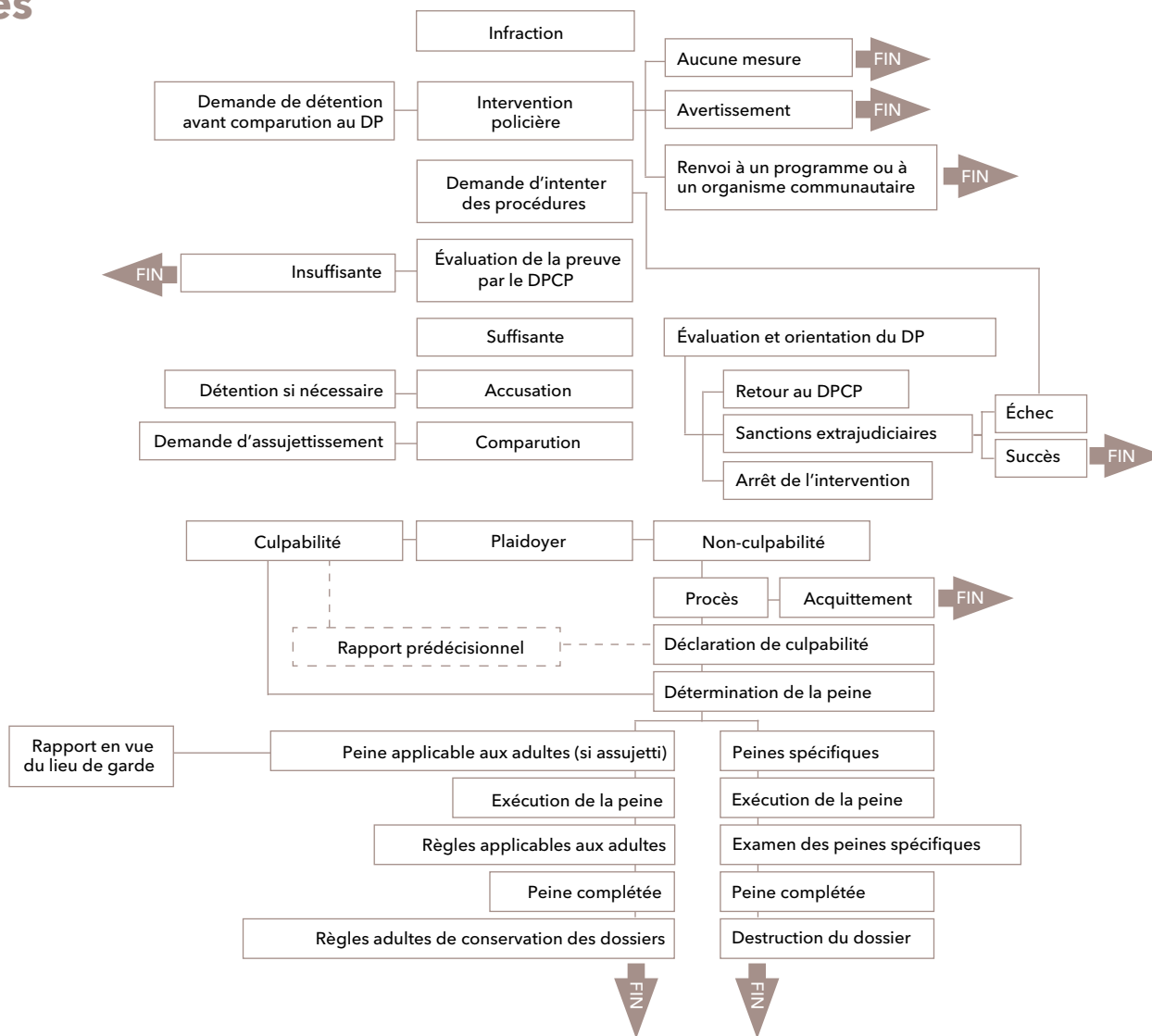
11. SITUATIONS D'ADOPTION INTERNATIONALE IMPLIQUANT LE DPJ • 2019-2020

99
SITUATIONS D'ADOPTION
INTERNATIONALE

Responsables de la vaste majorité des évaluations psychosociales des personnes qui postulent à l'adoption internationale, les directrices et les directeurs de la protection de la jeunesse se sont impliqués cette année dans 99 situations.



La LSJPA et les statistiques



12. NOMBRE D'ADOLESCENTS CONTREVENANTS QUI ONT REÇU DES SERVICES • 2019-2020

En 2019-2020, le nombre d'adolescents contrevenants qui ont reçu des services a diminué de 8,5 % par rapport à l'an dernier. Les hypothèses qui pourraient expliquer cette baisse sont nombreuses. Parmi elles, notons la diminution du nombre d'adolescents âgés de 15 à 19 ans dans la province et l'actualisation de mesures préventives plus efficaces.

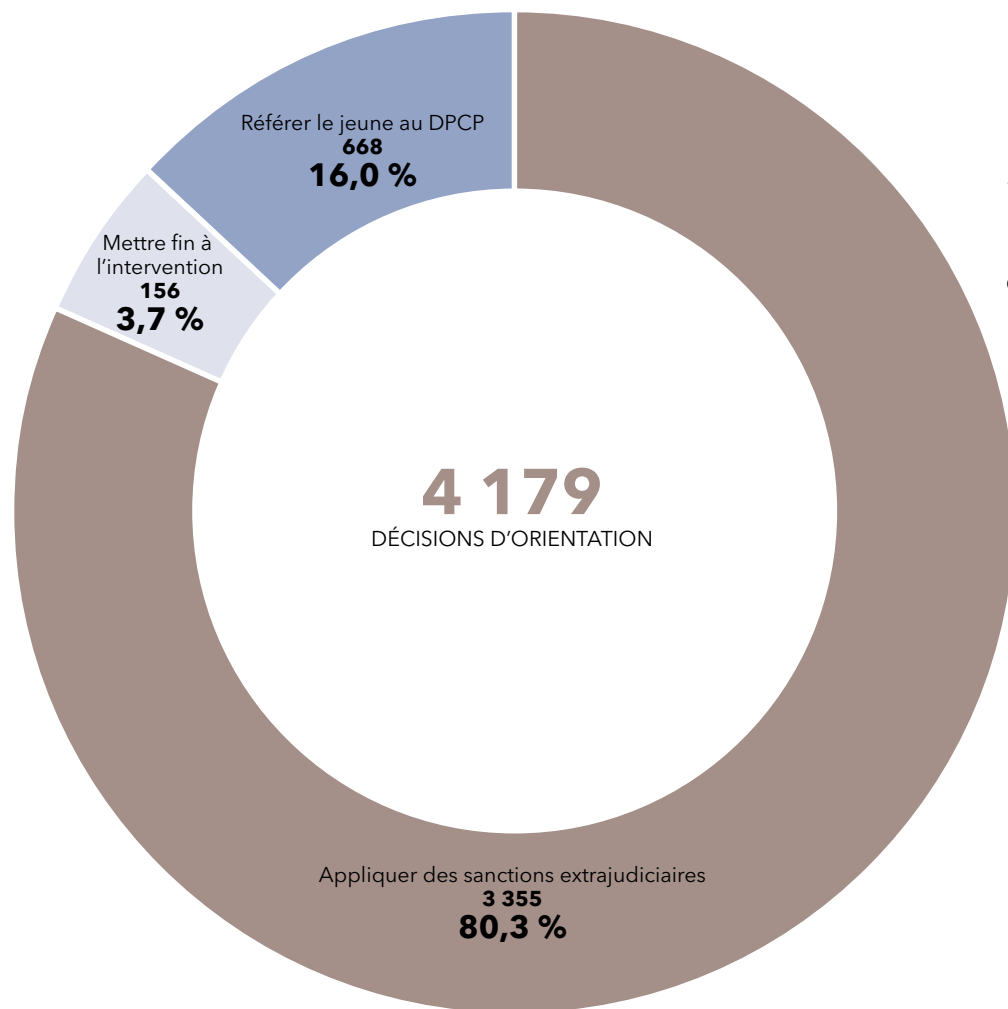
	12-13	14-15	16-17	18 et +	Total	%
FILLES	93	458	751	503	1 805	20%
GARÇONS	338	1 541	2 761	2 596	7 236	80%
Total	431	1 999	3 512	3 099	9 041	100%

13. NOMBRE D'ADOLESCENTS CONTREVENANTS ÉVALUÉS ET ORIENTÉS PAR LE DIRECTEUR PROVINCIAL • 2019-2020

Selon la nature du délit commis, le directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) peut ou doit confier le dossier d'un adolescent contrevenant au directeur provincial (DP), afin que celui-ci évalue la situation de ce jeune et voie s'il répond aux critères du programme de sanctions extrajudiciaires. Le nombre d'adolescents contrevenants ainsi évalués et orientés a diminué cette année. Il est de 3 750, alors qu'il était de 4 167 l'an dernier.

	12-13	14-15	16-17	18 et +	Total	%
FILLES	65	288	426	182	961	25,6%
GARÇONS	256	864	1 133	536	2 789	74,4%
Total	321	1 152	1 559	718	3 750	100%

14. NOMBRE D'ÉVALUATIONS, D'ORIENTATIONS ET DE DÉCISIONS DU DIRECTEUR PROVINCIAL • 2019-2020



3 355

**SANCTIONS
EXTRAJUDICIAIRES
ONT ÉTÉ APPLIQUÉES
APRÈS ÉVALUATION
DES ADOLESCENTS**

L'évaluation vise à déterminer si des sanctions extrajudiciaires suffiront à responsabiliser l'adolescent à l'égard de ses actes. Dans l'affirmative, le directeur provincial décidera de la nature de la sanction extrajudiciaire à appliquer. Les évaluations réalisées dans le cadre du programme de sanctions extrajudiciaires donnent lieu à l'une des décisions suivantes : mettre fin à l'intervention, envoyer le jeune au DPCP afin que sa situation soit judiciairisée ou appliquer des sanctions extrajudiciaires.

15. ACCOMPLISSEMENT DES SANCTIONS EXTRAJUDICIAIRES • 2019-2020

Parmi les sanctions extrajudiciaires envisagées, on privilégie les mesures de réparation envers les victimes, dans le but de conscientiser l'adolescent aux torts qu'elles ont subis, à leurs besoins et à leurs droits. Ces mesures peuvent, par exemple, prendre la forme d'une compensation financière, d'un travail effectué bénévolement ou d'excuses. Une mesure de réparation peut également être prise envers la société en effectuant du travail communautaire. Toutes ces mesures sont mises en œuvre avec l'importante collaboration des organismes qui accompagnent les jeunes dans l'application de leurs sanctions. Les sanctions extrajudiciaires favorisent la réadaptation et la réinsertion sociale des jeunes, en plus de diminuer les risques de récidive. Le taux de succès élevé des sanctions extrajudiciaires montre depuis de nombreuses années leur pertinence et leur efficacité.

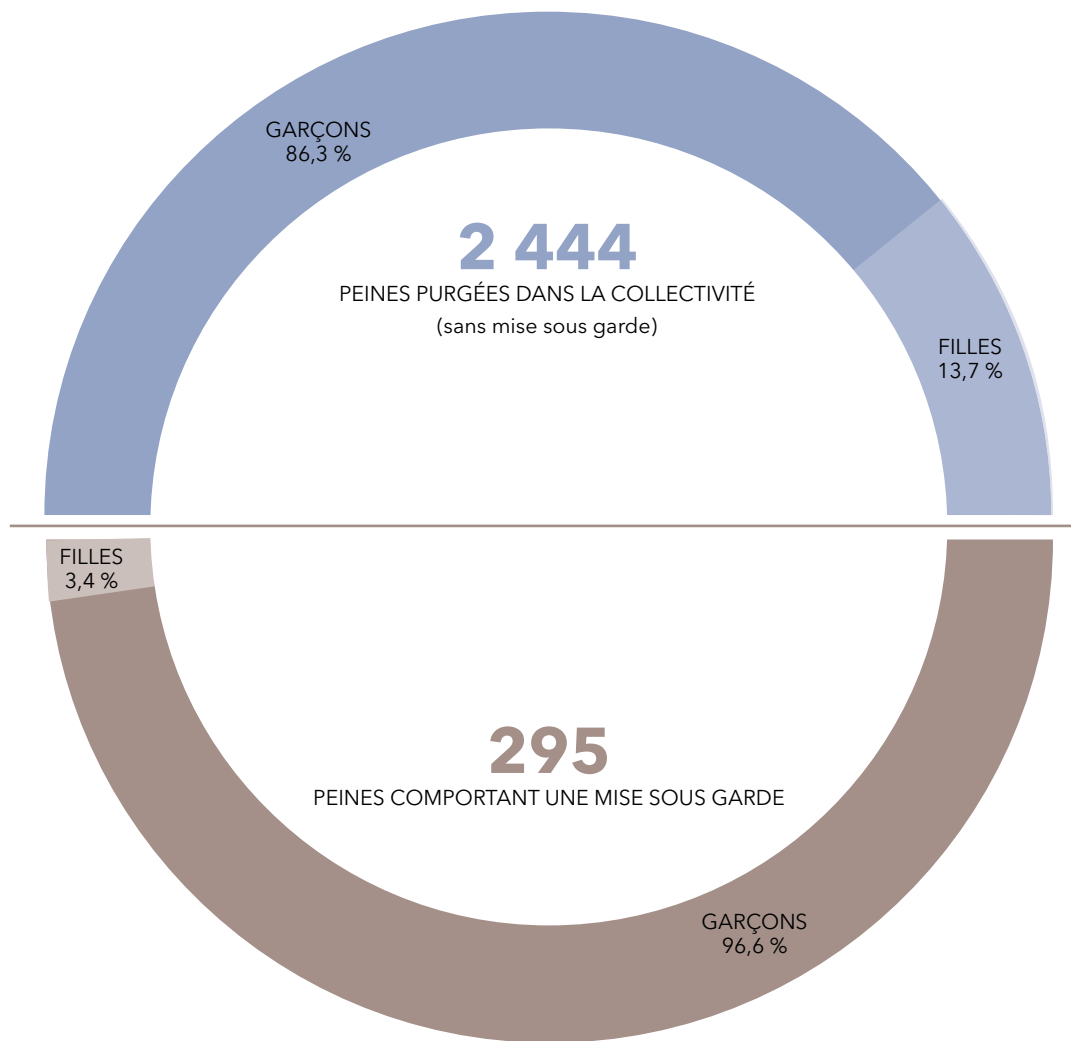
$$\begin{array}{r} 3\ 145 \\ \text{SANCTIONS ACCOMPLIES} \\ + \\ 215 \\ \text{SANCTIONS NON COMPLÉTÉES} \\ \text{(RETOUR AU DPCP)} \\ \hline = \\ 3\ 360 \\ \text{SANCTIONS} \end{array}$$





16. PEINES ORDONNÉES DURANT L'ANNÉE IMPLIQUANT LE DIRECTEUR PROVINCIAL • 2019-2020

La Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents a comme principe d'entraver au minimum la liberté des jeunes, ce qui explique qu'une grande majorité des peines sont purgées dans la collectivité. Les directeurs provinciaux estiment que la meilleure façon d'assurer la protection durable du public consiste à appliquer la bonne mesure au bon moment, c'est-à-dire celle qui est la plus susceptible de permettre la réadaptation et la réinsertion sociale du jeune contrevenant. Ils tiennent aussi compte du principe de culpabilité morale moins élevée des adolescents, comme le prévoit la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.

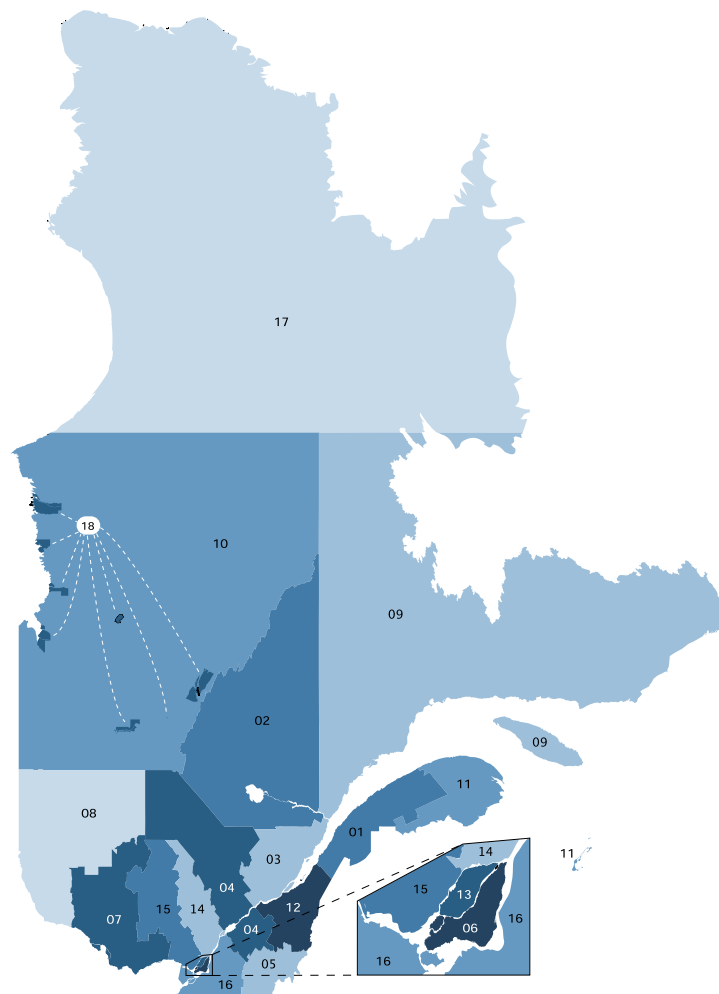




LA POPULATION DU QUÉBEC PAR RÉGION

2019-2020

RÉGIONS	POPULATION TOTALE	0-17 ANS
01 Bas-Saint-Laurent	197 322	32 718
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	277 796	48 594
03 Capitale-Nationale	750 645	129 133
04 Mauricie et Centre-du-Québec	520 285	90 513
05 Estrie	489 479	89 758
06 Montréal	2 052 910	367 479
07 Outaouais	397 193	80 012
08 Abitibi-Témiscamingue	147 542	28 845
09 Côte-Nord	90 704	17 197
10 Nord-du-Québec	13 633	2 713
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	90 334	12 952
12 Chaudière-Appalaches	428 618	81 177
13 Laval	438 973	87 694
14 Lanaudière	515 448	103 742
15 Laurentides	620 264	118 384
16 Montérégie	1 421 586	282 426
17 Nunavik	14 102	5 295
18 Terres-Cries-de-la-Baie-James	18 131	6 224
Ensemble du Québec	8 484 965	1 584 856



Source: Institut de la statistique du Québec, Direction des statistiques sociodémographiques.

LES DIRECTRICES ET DIRECTEURS DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

2019-2020

Anne Duret

Bas-Saint-Laurent
1 800 463-9009

Caroline Gaudreault

Saguenay-Lac-Saint-Jean
1 800 463-9188

Patrick Corriveau

Capitale-Nationale
418 254 0844

Robert Levasseur

Mauricie-et-Centre-du-Québec
1 800 567-8520

Alain Trudel / Alain St-Pierre (intérim)

Johanne Fleurant

Estrie
819 566-4121

Assunta Gallo

Montréal (clientèle francophone et allophone)
514 896-3100

Linda See

Montréal (clientèle anglophone et juive)
514 935-6196

Colette Nadeau

Outaouais
819 771-6631

Philippe Gagné / Donald Vallières

Abitibi-Témiscamingue
1 800 567-6405

Marlene Gallagher

Côte-Nord
1 800 463-8547

Michelle Frenette (intérim)

Gaspésie
1 800 463-0629

Caroline Brown

Chaudière-Appalaches
1 800 461-9331

Sonia Mailloux

Laval
450 975-4000

Maryse Olivier / Marie-Noëlle Granger

(intérim)
Lanaudière
1 800 665-1414

Myriam Briand

Laurentides
1 800 361-8665

Josée Morneau

Montérégie
1 800 361-5310

Martin Carreau

Centre de santé de l'Ungava
819 964-2905

Chantal Laverdure

Centre de santé Inuulitsivik
1 877 535-2345

Marlene Kapashesit

Conseil cri de la santé et des services sociaux
de la Baie-James
1 800 409-6884

Alice Cleary

Conseil de la Nation Atikamekw
1 866 523-6153

REMERCIEMENTS

Les membres du comité de travail du Bilan des DPJ /DP 2019-2020

RESPONSABLE : Michelle Dionne, consultante
COORDINATION ET DIRECTION ARTISTIQUE : Martine Desprez, Chipie Design
Jean Nicolas Aube, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
Ariadne Bourbonnière, CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal
Hugo Bourgoin, CISSS de la Montérégie-Est
Assunta Gallo, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
Catherine Émond, MSSS
Johanne Fleurant, CIUSSS de l'Estrie - CHUS
Mario Genois, MSSS
Patrice Leroux, MSSS
Pi-Landry Iloud, MSSS
Josée Morneau, CISSS de la Montérégie-Est
Colette Nadeau, CISSS de l'Outaouais
Joanne Reid, MSSS
Patricia Rhéaume, CISSS de l'Outaouais
Linda See, CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal
Marie-France Thibeault, CIUSSS de l'Estrie - CHUS

Les directeurs de la protection de la jeunesse/directeurs provinciaux
Les responsables du traitement des données des CISSS et des CIUSSS
Les responsables des communications des CISSS et des CIUSSS

Conception graphique et mise en pages :
Labelle & fille
Révision linguistique :
Louise Letendre

Production

Directeurs de la protection de la jeunesse / directeurs provinciaux

Dépôt légal 2020

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN: 978-2-550-87263-4